
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion Restreinte du 05/06/18

Présents: Mme Nathalie PASIERB, MM. Christian MEYER (Président), Jean Heloïc ROULIS (Secrétaire), Patrice LETOUZEY, Philippe DEBEAUPUIS, Stéphane PILLEMONT, Lotfi ZARKA, Mustapha JINAMI

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL

COURRIERS

Mail de M. AISSAOUI Mostefa en date du 22 mai 2018, arbitre DYF, nous informant du décès de sa mère. Pris note.
Le Président et les membres de la commission vous présentent leurs sincères condoléances ainsi qu'à vos proches pour le deuil qui vous frappe.

Mail de Mme DA CAS, mère de M.DA CAS Adrien, arbitre DYF, en date du 02 juin 2018 indiquant à la Commission l'indisponibilité de son fils pendant le mois d'août. Pris note.

Mail de JOUY Amaury en date du 30 mai 2018, arbitre DYF informant la commission et s'excusant de ne pas avoir vu plus tôt le mail de convocation au test physique concernant la constitution des filières promotionnelles pour la saison 2018/2019. Pris note.

Mail de M. BENARD Philippe, en date du 30 mai 2018 indiquant à la commission les motifs de son absence du 27 mai 2018 sur la rencontre SEN Chanteloup US / Neauphle 2. Certificat médical joint. Pris note.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D3A du 13/05/18

19390070 LIMAY ALJ 2 / BREVAL LONGNES FC 1

Suite à la transmission d'un dossier par la Commission Statut et Règlement du DYF,

Après étude des pièces versées au dossier, (feuille de match, rapport de M. l'Arbitre DYF)

Après étude des annotations retranscrites au dos de la feuille de match dans la rubrique « réserves techniques »

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. l'Arbitre de bien vouloir transmettre un rapport d'explication sur les circonstances et déroulement de la prise des réserves (à quel moment, déposées par qui, en présence de qui et pourquoi)

Au plus tard pour le Mardi 12 Juin 2018 à 12 heures

**La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenu de faire rapidement un rapport sur les incidents survenant pendant une rencontre et de le transmettre au DYF avant le mardi midi suivant le match.
De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.**

RECEPTION DE RAPPORT

Mail de FORTIER Bruno, arbitre DYF, suite à la demande de rapport concernant la rencontre D5B du 6 mai 2018 Magnanville FC 2 / Beynes FC 1 et les expulsions survenues pendant la rencontre citée en référence. Pris note du motif de l'absence de rapports.

La Commission vous demande de ne pas oublier de communiquer vos nouvelles coordonnées de messagerie aux services administratifs du DYF

CONTESTATION DE MALUS

Mail de **M AZHARI Wafy** en date du 30 mai 2018, arbitre DYF, qui, suite au malus infligé, informe la commission de l'envoi au mois de février 2018, d'un document attestant de sa présence aux urgences d'Aubergenville le 13 novembre 2017 suite à l'accident que venait de subir son épouse. Pris note.

Après vérification auprès des services administratifs du DYF, la commission réintègre M. l'Arbitre dans ses droits et lui retire le Malus infligé pour la rencontre Crit. Lundi soir APPY FC / Le Pecq US du 13 novembre 2018.

Mail de **M. KHOUBABA Hassan** en date du 01 juin 2018, arbitre DYF rappelant à la commission le motif de ses deux absences à rencontre, (mails des 11 et 17 mars 2018).

Après en avoir délibéré, la Commission est au regret de ne pouvoir accéder à la demande de M. l'Arbitre et confirme les points de malus infligés.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que
Conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et
Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les présentes décisions sont susceptibles de recours en
dernier
ressort devant la Commission d'Appel Chargée des Affaires
Courantes du District des Yvelines., selon les dispositions de l'article 3.1.1 du Règlement disciplinaire du District, dans
le délai de 7 jours à compter de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme prévues à l'article
3.4.1 du
Règlement Disciplinaire figurant en annexe 1 au Règlement Sportif du District.